

Procès-verbal
de l'assemblée communale du 6 juin 2011

- Assemblée tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Jean-Marie Chammartin, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents : - 34 citoyennes et citoyens
- tous les membres du Conseil communal
- Mme Magalie Girard, Caissière

Excusés : - Mme Sonia Daadoucha Perroud
- M. Benoît Demierre

Monsieur le Syndic :

- salue et remercie les personnes présentes de participer à l'assemblée communale. Il salue plus particulièrement la présence d'anciens syndics, à savoir : M. Charly Brulhart, Mme Ursula Beck et M. Nicolas Deillon.
- rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle du 13.05.2011, a été affichée aux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage
- procède à la nomination des scrutateurs : MM. Louis Rouiller et Marcel Bourqui
- déclare l'assemblée ouverte

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2011**

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal et sur le site internet. Il n'y a pas de remarque.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le procès-verbal ; à l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0

2. **Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2011 - 2016**

Le Conseil communal propose de garder le mode de convocation actuel, soit la publication dans la Feuille officielle, l'affichage aux piliers publics et l'envoi d'un tout-ménage. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le mode de convocation proposé. Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0.

3. **Nomination des membres de la Commission financière**

M. Jean-Marie Chammartin rappelle la fonction de cette commission.

MM. Raymond Jaquet, Gérald Gavillet et Jean-Luc Mugny ont démissionné.
Le Conseil communal a décidé de garder 5 membres pour cette commission et propose les candidats suivants : Mme Ursula Beck, MM. Benoît Demierre, Olivier Cramer, Daniel Bühler et Alexandre Gremaud.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote cette proposition.
A main levée et à l'unanimité les 5 candidats sont nommés membre de la Commission financière pour la période administrative 2011 – 2016. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0.

4. **Nomination des membres de la Commission d'aménagement et constructions**

M. Jean-Marie Chammartin rappelle la fonction de cette commission.

M. Christian Demierre a démissionné suite à son récent déménagement et Mme Evelyne Ballif avait d'ores et déjà démissionné au cours de la dernière période administrative.

Cette commission est composée de 5 membres et le Conseil communal propose les candidats suivants : MM. Benoît Jaquier, Raphaël Jorand, Jacques Waeber, Patrice Demierre et Serge Pichonnat.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote cette proposition.
A main levée et à l'unanimité, les 5 candidats sont nommés membre de la Commission d'aménagement et des constructions pour la période administrative 2011 - 2016. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0.

5. **Nomination des membres de la Commission des naturalisations**

M. Jean-Marie Chammartin rappelle la fonction de cette commission.

Cette commission est composée de 5 membres et le Conseil communal propose les candidats suivants : Mme Virginie Jaquet, MM. Bertrand Jorand, Benoît Bourqui, Serge Pichonnat et Jean-Claude Tella.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote cette proposition.
A main levée et à l'unanimité, les 5 candidats sont nommés membre de la Commission des naturalisations pour la période administrative 2011 - 2016. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0.

6. **Délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières jusqu'à une valeur transactionnelle de Fr. 10'000.- par objet pour la période administrative 2011 – 2016**

Cette délégation de compétence concerne les ventes, les achats ou les échanges de terrain pour la construction de routes ou trottoir. Il n'y a pas de question.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières jusqu'à une valeur transactionnelle de Fr. 10'000.- par objet pour la période administrative 2011-2016.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la proposition telle que présentée. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0.

7. **Approbation du règlement relatif à la distribution de l'eau potable**

M. Serge Pichonnat présente le règlement au rétroprojecteur et souligne les points importants et nouveaux.

Remarque de M. Jean-Pierre Demierre :

Avec le nouveau règlement, les installations du réseau privé, depuis et y compris la prise d'eau sur la conduite principale sont à l'entière charge de l'abonné, tout comme les travaux d'entretien et de réparation des installations privées, ainsi que les modifications de ces installations.

Remarque de M. Charly Brulhart :

La partie mise à la charge du propriétaire peut être un problème en cas de pertes considérables si le privé ne fait rien pour réparer. Avec le nouveau règlement, le Conseil communal peut intervenir et éviter des pertes d'eau inutiles.

Remarque de M. Alexandre Gremaud :

Les frais de détection, d'ouverture et de fermeture sont pris en charge par l'assurance du propriétaire.

Il n'y a pas d'autre remarque et M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le règlement relatif à la distribution de l'eau potable tel que présenté. A main levée, l'assemblée accepte ce règlement par 32 OUI contre 2 NON. Abstention 0.

8. **Divers**

- M. Jean-Maurice Waeber demande où en est la réfection de la Route de l'Eglise. On lui répond que le dossier est auprès de Service des Ponts et Chaussées pour l'obtention du permis de construire. La mise en soumission des travaux devrait se faire durant l'été.
- M. Bertrand Jorand fait remarquer qu'il y a une erreur d'horaire sur le panneau du co-voiturage. On lui répond que l'interdiction de se parquer de 6H00 à 9H00 concerne les non utilisateurs du co-voiturage. Parcage libre dès 9H00.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marie Chammartin clôt cette assemblée et invite les citoyens à partager le traditionnel verre de l'amitié à l'entrée de l'abri PC, l'Auberge de l'Union étant fermée le lundi.

La séance est close à 21H30.

